

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Beaucaire (30), M Le Président du Syndicat Intercommunal de la Piscine Beaucaire-Tarascon, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tel : +33 466591006. Fax : +33 466593040. E-mail : nicolas.martorana@beaucaire.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.beaucaire.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Description du marché

Objet du marché

Maintenance d'un système de sécurité incendie Cat A - alarme de type 1 Piscine Intercommunale Beaucaire - Tarascon

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

31625200

Lieu d'exécution

Piscine Intercommunale de Beaucaire-Tarascon, Quai de l'écluse 30300 Beaucaire
Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Syndical Intercommunal de la Piscine Beaucaire-Tarascon, Place Georges Clémenceau, 30300 BEAUCAIRE FRANCE.

Le présent contrat est un marché mixte composé d'un prix global et forfaitaire et d'un accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 30 000 EUR HT. L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents pour les prestations non-prévues par le CCTP et non-inscrites au DPGF, et directement liées à l'objet du marché (Maintenance corrective).

Dans le cadre des réparations supérieurs à 300 EUR HT, le pouvoir adjudicateur pourra conclure, des marchés subséquents liés à l'objet du contrat pour satisfaire son besoin.

Dans le cadre des réparations supérieurs à 300 euros HT, le titulaire devra fournir à la collectivité, un ou plusieurs devis. Le prestataire attributaire du présent accord cadre doit joindre à sa facture un document attestant du prix d'achat de la fourniture qu'il vend à la collectivité. Les prix formulés devront être inférieur ou égaux au tarif public en vigueur.

Le pouvoir adjudicateur pourra retenir un devis en formalisant un marché subséquent.

En cas de prix anormalement élevé, l'acheteur pourra vérifier la cohérence des prix proposés des fournitures auprès d'autres prestataires. Dans le cadre d'une offre moins disante, il appartiendra au prestataire de s'aligner sur les prix proposés. En cas de refus, le pouvoir adjudicateur pourra effectuer une mise en concurrence sur cette prestation.

Type de marché

Services : Services d'entretien et de réparation

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la notification.

La reconduction du marché :

Le contrat est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du contrat. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Délais d'exécution :

Dans le cadre de la maintenance préventive, le titulaire devra effectuer une visite par an.

Dans le cadre de la maintenance corrective, le titulaire s'engage à intervenir selon les délais suivants : Temps d'intervention : 2 H/

Temps de dépannage : 8 H/ Temps de réparation : 72 H.

Les délais d'exécution seront indiqués dans chacun des marchés subséquents après concertation avec le titulaire. Les marchés subséquent peuvent être conclus dès la notification du marché et jusqu'à l'expiration de celui-ci. Ils pourront perdurer au-delà de la validité du marché. Aucun marché subséquent ne pourra être notifié postérieurement à la date de fin de validité du marché.

Valeur estimée hors TVA : 120000 euros

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

Hiver 2024

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 22 janvier 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur fonds propres pris sur le budget du SIVU.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de plein droit relatifs aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 (dernière version) ou le DUME)

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 (dernière version) ou le DUME).

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents (en cours de validité)

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Les références attestant l'intervention de maintenance dans les administrations, des entreprises nationales.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix des prestations 40%

2: Valeur technique 60%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

2020-025

Renseignements complémentaires :

Retrait du dossier de consultation :

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Une visite des lieux est obligatoire. Cette visite aura pour objet de présenter l'ensemble du bâtiment et annexes de la piscine intercommunale de Beaucaire-Tarascon.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. La visite des lieux donnera lieu à la délivrance d'un certificat de visite. Il sera établi, sur place, par un représentant du pouvoir adjudicateur, le jour de la visite.

Négociation :

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile au pouvoir adjudicateur pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Information des candidats non retenus :

L'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 88010 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la

signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis

11 décembre 2020